

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le douze du mois d'octobre 2023, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne les Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Année 2023**  
**Séance du 19 octobre 2023**

**N° 49**

**Objet : Dons de collections  
autour de Jean Proal**

**Est nommé secrétaire de séance : VILLARD René**

### Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoît, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 14), COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul (à partir du rapport n° 09), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 28), HONNORAT Michèle, ISOARD Christian, JOUVES Marc, KUHN Francis (jusqu'au rapport n° 27), MOULARD Damien, OBELISCO Francine, PAIRE Marie Claude, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 02), RISSO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick

### Etaient suppléés :

COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel

### Etaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ACCIAI Bruno  
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
BONZI Maryse a donné pouvoir à FIGUIERE Marie José  
KUHN Francis a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 28)  
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à SOLTANI Boulares  
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard  
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à BAILLE Denis

### Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre  
AUZET Guy  
BALIQUE François  
BASSET Françoise  
BOURJAC Bruno  
DOMINICI Pascale  
FLORES Sylvain  
LAQUET Laura

MAGAUD Marie José  
PIERRISNARD Jacqueline  
REBOUL Childéric  
REINAUDO Gilbert  
RICHAUD Véronique  
SAVORNIN Béatrice  
UGHETTO Wendy  
URQUIZAR Danièle

**Le quorum est atteint.**

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur FIAERT Claude, rapporteur, expose ce qui suit :**

A la demande de Madame VIDAL Anne-Marie, Présidente de l'association Les Amis de Jean Proal, le réseau de lecture publique de Provence Alpes Agglomération est proposé comme récipiendaire d'un don personnel de la collection de Madame VIDAL et d'un don de l'association Les Amis de Jean Proal.

Ces dons, composés des œuvres de Jean Proal et des artistes qu'il a côtoyés pendant son existence artistique sont l'occasion de promouvoir les collections patrimoniales du réseau de lecture publique (fonds Gassendi, fonds Alexandra David-Neel, fonds Morel et le fonds ancien hérité de la bibliothèque du cardinal Toussaint de des Forbin-Janson). De surcroît, les conditions de conservation de la médiathèque François-Mitterrand de Digne-les-Bains permettent d'assurer la continuité de cet héritage culturel commun. L'inscription de ces dons dans nos collections permettrait de mettre en valeur le patrimoine littéraire d'un auteur local. Jean Proal, en effet, est né à Seyne, a fait son lycée à Digne-les-Bains épousant en partie les limites du territoire communautaire.

Les dons sont composés des ouvrages de la collection personnelle de Madame VIDAL dont la liste est annexée à la présente et de la collection de l'association Les Amis de Jean Proal dont Madame VIDAL est la représentante légale. Ces dons sont gratuits à l'exception des coûts annexes à sa prise en charge (transport etc.). Ils seront, par la suite, le support d'actions culturelles consacrées à cet écrivain.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver le don de Madame Anne-Marie VIDAL,
- D'approuver le don de l'Association des Amis de Jean Proal,
- D'approuver les conventions de don telles qu'annexées au présent,
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

René VILLARD

PUBLIE LE : 03 NOV. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com